

n°2025\_1\_DVEC\_DU\_Engagement

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

**ARRETE :**

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement « **Engagement** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Nicolas Mascret

Suppléant(e) : Jean Louis Moro

Liste des membres :

- Isabelle Dimeglio
- Tarik Chakor

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Isabelle Dimeglio / Carine Franklin
- Tarik Chakor / Philippe Marsal

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

- Isabelle Bruniau Di Monté
- Fany Orengo
- Victoria Axen

Article 2 : La Vice-Président Formation la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 24/06/2025

Pour le Président et par délégation.  
La Vice-Présidente Formation

